

Chine (RPC) ainsi que dans la Loi fondamentale de la RPC de 1990. Nous attachons du poids à ces engagements, qui visent notamment à maintenir la stabilité et la prospérité de Hong Kong et à préserver son mode de vie, son haut degré d'autonomie, y compris un système monétaire et économique indépendant, ses libertés fondamentales ainsi que la primauté du droit. Ce sont là les assises essentielles de la réussite économique de Hong Kong dans l'avenir. Nous attendons avec intérêt la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections libres et équitables à Hong Kong en vue de la formation d'une nouvelle assemblée législative. Nous prenons sérieusement note de l'assurance donnée par la Chine, dans la Déclaration conjointe et dans la Loi fondamentale, que les dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels continueront de s'appliquer à Hong Kong.

Moyen-Orient

84. Le processus de paix est en crise et nous sommes déterminés à lui redonner de l'élan. Il est essentiel que soit rétabli le sentiment de sécurité et de confiance entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous ferons tout en notre pouvoir pour revitaliser la mise en oeuvre des accords d'Oslo et pour garantir le respect des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix. Tous les problèmes doivent être réglés de façon pacifique au moyen de négociations sérieuses et crédibles. Les deux parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle au processus de paix en devançant les négociations sur le statut permanent. Nous sommes fermement convaincus de l'importance de travailler avec Israël, la Syrie et le Liban à la reprise de pourparlers directs afin de parvenir à un règlement global dans la région. Nous saluons le rôle important joué par le groupe de surveillance pour renforcer l'entente du 26 avril 1996 et réduire les risques qui pèsent sur les populations civiles dans le sud du Liban et en Israël. Nous confirmons l'importance des activités entreprises dans le cadre multilatéral du processus de paix.
85. La croissance économique et la prospérité sont essentielles à l'instauration de la paix. Nous engageons les parties régionales à s'efforcer d'établir une coopération économique entre elles et à s'intégrer à l'économie mondiale. Nous accueillons favorablement tous les efforts visant à promouvoir le développement d'économies viables et durables dans la région, y compris l'aide aux Palestiniens, et demandons instamment aux donateurs d'honorer leurs engagements.
86. Nous avons noté avec intérêt le résultat des récentes élections en Iran et nous demandons encore une fois au gouvernement de ce pays de jouer un rôle constructif dans les affaires régionales et mondiales. À cet égard, et tout en constatant le rôle joué par l'Iran dans les pourparlers entre Tadjiks en liaison avec les Nations Unies et d'autres parties régionales, nous demandons au gouvernement iranien de cesser de fournir un soutien matériel et politique aux groupes extrémistes qui cherchent à détruire le processus de paix au Moyen-Orient et à